

Monaco, le 6 février 2017

APPEL DE COTISATION ANNUELLE 2017

Conformément à l'article 23 des statuts et à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 2 février 2017, **la cotisation annuelle pour 2017 est de 100 €.**

Lorsque dans un même établissement, plusieurs personnes exercent des fonctions de Compliance leur permettant d'adhérer à l'Association, les cotisations sont dégressives comme suit :

- 100 € pour 1^{er} adhérent
- 75 € pour le 2^{ème} adhérent
- 25 € à partir du troisième adhérent du même établissement.

Les cotisations sont payables par chèque libellé à l'ordre de **AMCO, à envoyer à**

Att. Silvia Origlia, Trésorière de l'AMCO
Edmond de Rothschild (Monaco)
Les Terrasses
2 avenue de Monte Carlo
98000 MONACO

Merci d'adresser en parallèle un email de confirmation au Secrétaire Général et au Trésorier pour mise à jour des cotisants (mlalli@careygroup.eu et s.origlia@edr.com)

Tout changement de vos coordonnées doit être réalisé directement sur le site de l'association ; nous nous tenons néanmoins à votre disposition à ces adresses email si besoin.